

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_10

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	18	18
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Michel KOTOVTCHIKHINE.

Présents : Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Catherine RAVIER-LETENDART, Dominique ARNOULT, Vanessa PIVAIN, Cédric GAUFFRENET, Christian LAZZAROTTO, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Gilles DEMERSSEMAN, Sonia CARREAU, Alan MEUNIER, Camille DINGS, Christine PICARD

Représentés :

Absents et Excusés : Céline FUMEY, Robert GERMAIN, Catherine BARBIER, Patrice VICART, Roberte GRIECO

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Vanessa PIVAIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vente maison du Pâtis

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27/05/2025 N° DE_2025_38 décidant la vente de la maison « rue du Pâtis », sis à Toucy YONNE ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2025 décidant la prolongation de la publicité pour la vente de l'immeuble « rue du Pâtis » et autorisant le Maire à retenir la proposition la mieux disante et à signer l'acte de vente correspondant.

Considérant l'estimation de 60 000 € par le notaire et 61 000 € par les services de France Domaines.

Considérant que 4 propositions ont été reçues en mairie.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Retient la meilleure offre de 55 000 €.

Autorise le Maire à signer l'acte de vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel KOTOVTCHIKHINE
Président de séance

Vanessa PIVAIN
Secrétaire de séance

